

Montreuil, le 28 juin 2022



## **TOUS LES SYNDICATS REPRESENTATIFS, SAUF LA CGT, SIGNENT EN CATIMINI UN ACCORD DEFAVORABLE AUX SALARIES DU COLIS !**

A la mi-juin FO et la CAT étaient dans la même optique que la CGT, ne pas signer le nouvel accord Colis proposé par la Direction et quelques jours après ils rejoignent l'UNSA, le SASD et la CFE-CGC en validant ce projet. Tout ceci s'est déroulé en catimini, avec des discussions par mail entre syndicats et direction, excluant la CGT de la boucle.

Sauf que tout ce beau monde a oublié une chose, pour réviser un accord il faut l'unanimité des syndicats signataires, ce qui n'est pas le cas ici, puisque la CGT dans l'état actuel des négociations, est contre la révision, donc ce nouvel accord est caduc jusqu'à la fin de l'autre en mai prochain !

Mais la direction souhaite qu'en même l'appliquer, elle est prête à tout !

**Pourquoi ce nouvel accord Colis, comme celui qui s'applique en ce moment, n'est pas favorable pour les chauffeurs livreurs, 2 raisons à cela :**

- ✓ **La modulation des contrats de travail à temps plein, qui permet à l'entreprise de ne pas payer au mois le mois les heures supplémentaires au-delà de 35h.**
- ✓ **Et aucune majoration des heures supplémentaires, de la 36<sup>ème</sup> à la 41<sup>ème</sup> heure.**

Dans ce nouvel accord la direction propose quelques euros de compensation à la différence du 1er, rien de plus, bien moins avantageux que de payer la majoration des heures supplémentaires et de les rémunérer au mois le mois (et le passage au coefficient supérieur pour les personnes ayant au moins 3ans d'ancienneté : en bref que des miettes pour mieux vous arnaquer).

Pourtant dans quelques mois, l'accord actuel ne sera plus valide, il suffirait d'attendre que le droit commun s'applique, avec la fin de la modulation et comme avantage, les heures supplémentaires payées mensuellement avec une majoration dès la 36<sup>ème</sup> heure, ainsi qu'un salaire fixe à 35h même avec moins d'heures de travail. Donc des salariés gagnants de bout en bout.

Pourquoi 5 syndicats représentatifs de notre entreprise sur 6 se précipitent-ils pour signer un nouvel accord inférieur à la loi ?

***Aujourd'hui nous sommes en droit de nous poser la question,  
qu'a motivé ces syndicats à modifier leur position entre deux négociations,  
alors que rien n'a changé ?***

***Y aurait-il eu de petits arrangements pas très avouables, entre la direction et ces OS,  
en échange de leurs signatures ?***

## **POUR LA CGT, L'INTÉRÊT DES SALARIÉS PASSE AVANT TOUT !**

**CONTACT :**

Sébastien BERNARD, Délégué Syndical Central : 07 83 86 33 08, [snbdo4@gmail.com](mailto:snbdo4@gmail.com)

Sites : [www.filpac-cgt.fr](http://www.filpac-cgt.fr) et LA CGT ADREXO sur [seb-adrexo.over-blog.com](http://seb-adrexo.over-blog.com)

Facebook : page La CGT Adrexo et groupe Adrexo salariés